

13. CREATION D'EMPLOI PERMANENT ET NON PERMANENT ET TABLEAU DES EFFECTIFS

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 26 NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 19 NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 4 NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 23	L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quinze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Mozac, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Marc REGNOUX, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le mardi neuf décembre deux mille vingt-cinq
---	--

PRESENT(E)S : 19

Marc REGNOUX, Anne-claire ARGENSON, Mireille AUGHEARD, Pierre BARRAUD, Pauline BATTESTI, Sylvette CARTIER, Jean-Claude CAZALS, Damien CHARLEUX, Sarah CHEVALLIER, Eric DUEZ, Adrien GIVERNAUD, Sylvie GRENIER, Daniel JEAN, Amandine MENUZZO, Jean-Luc MERCERON, Geneviève NICOLAS, Vincent OUSLATI, Matthieu PERONA, Francoise TISSANDIER

REPRESENTE(E)S : 4

Yolande PANIAGUA REPRESENTEE PAR Eric DUEZ  
Yves JAOUEN REPRESENTE PAR Genevieve NICOLAS  
Dominique MAMET REPRESENTEE PAR Jean-Luc MERCERON  
Murielle PANIAGUA REPRESENTEE PAR Marc REGNOUX

ABSENT(E)S ET NON REPRESENTE(E)S : 3

CYRILLE BEC  
INGRID GIVRY  
David GUASLARD

Secrétaire de séance : Adrien GIVERNAUD

L'ensemble des emplois permanents de la collectivité figure sur le tableau des effectifs. Les emplois permanents correspondent aux grades des cadres d'emplois territoriaux ou aux emplois fonctionnels des collectivités et sont normalement pourvus par des fonctionnaires.

Ainsi, le tableau des effectifs constitue la liste des emplois et des grades ouverts budgétirement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par genre et par la durée hebdomadaire de travail.

Le tableau des effectifs répond à une double logique : réglementaire et prévisionnelle. A ce titre, la collectivité doit être en mesure de se référer à un tableau à jour tout au long de l'année, en fonction des différentes créations, suppressions ou modifications d'emplois.

Le tableau des effectifs peut faire l'objet d'ajustement :

- lors de créations d'emplois en lien avec la mise en place d'une nouvelle organisation, d'un nouveau besoin (nouveaux métiers, métiers émergents),
- lors de suppressions d'emplois en lien avec des mesures d'économie, la réorganisation des services, la disparition du besoin ou encore la délégation d'un service public,
- lors des avancements de grade ou promotions internes. Cette situation implique la création d'un nouvel emploi afférent à un cadre d'emplois supérieur et éventuellement la suppression de l'emploi antérieur,
- pour une modification de la quotité du temps de travail afférente à l'emploi,
- lors des reclassements médicaux et des changements de filières que cela peut occasionner.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer, à compter du 1er janvier 2026, trois emplois non permanents sur le grade d'adjoint d'animation, dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35ème et de l'autoriser à recruter des agents contractuels pour une durée de 12 mois maximum. Il propose également au conseil de créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique 35/35ème, et un emploi permanent sur le grade d'adjoint d'animation principal 2ème classe 35/35ème.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'exposé qui lui a été fait,

A L'UNANIMITE

**DECIDE :**

- De créer trois emplois non permanents sur le grade d'adjoint d'animation, trois emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35ème et de l'autoriser à recruter des agents contractuels pour une durée de 12 mois maximum.

La rémunération sera fixée par référence au grade d'adjoint d'animation et adjoint technique 1er échelon., à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

- De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique 35/35ème
- De créer un emploi permanent d'adjoint d'animation principal 2ème classe 35/35ème
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 article 64131 et 64111 du budget primitif 2025

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme.

À Mozac, le 15 décembre 2025  
Le Maire,

MARC RÉGNOUX

Le secrétaire de séance,

ADRIEN GIVERNAUD

